

CHANTIER DE LA RÉFORME DES AIDES [1]

31/01/2017

CHANTIER DE LA RÉFORME DES AIDES

JANVIER 2017

LES POINTS CLÉS

SUPPRESSION DU DÉLAI D'AFFILIATION

Il n'est plus nécessaire d'avoir un an d'affiliation pour prétendre aux programmes d'aides de l'établissement, toutefois l'entreprise **affiliée** doit pouvoir justifier d'au moins un an d'activité si elle souhaite déposer une demande d'aide.

CRÉATION DU PROGRAMME "PROMOTEUR - DIFFUSEUR"

Ce nouveau programme a pour objectif de soutenir la prise de risque des diffuseurs dans leurs projets de promotion et de diffusion d'artistes émergents ou en développement, de spectacles dans les catégories esthétiques les moins exposées.

[Voir la page du programme](#) [2]

Contact : Jean-François PAUX jean-francois.paux@cnv.fr [3] - 01 56 69 11 47

CRÉATION DU PROGRAMME "DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES"

Ce nouveau programme vise à soutenir la prise de risque liée au développement d'une structure répondant à des problématiques de structuration, de professionnalisation, d'acquisition de nouvelles compétences, de développement de l'emploi, l'adaptation de l'outil productif de l'entreprise aux évolutions économiques, aux nouveaux usages numériques et à l'innovation, à l'émergence, de développement à l'international, de diversification d'activité, etc.

[Voir la page du programme](#) [4]

Contact : Pierrette BETTO pierrette.betto@cnv.fr [5] - 01 56 69 11 45

DROIT DE TIRAGE

Suppression de la limite du nombre de demande de droit de tirage, les affiliés ne sont plus limités à 3 demandes par année civile.

DÉVELOPPEMENT DES AIDES NON-FINANCIÈRES

La commission pourra proposer aux demandeurs des aides non-financières (conseil, accompagnement, etc.).

MIXITÉ DES AIDES

Quelle que soit la nature de la demande initiale, les commissions peuvent proposer des aides sous forme remboursable ou non remboursable, ou une combinaison des deux.

VERSEMENTS DES AIDES

Les aides inférieures à 5 000 euros sont versées en 1 fois.

JANVIER 2016

LES POINTS CLÉS

CRÉATION D'UN PROGRAMME TRANSVERSAL D'AVANCES REMBOURSABLES

Création d'un [programme transversal d'avances remboursables](#) [6] : désormais les demandes d'avances de trésorerie pourront être déposées tout au long de l'année, les dossiers seront instruits alternativement par les commissions "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises" (1), "Festivals" (2), "Production" (4/5), et "Activité des salles de spectacles" (7).

?Calendrier des commissions qui instruiront les demandes d'avances remboursables :

- Jeudi 3 mars - Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises"
- Lundi 11 avril - Commission 2 "Festivals"
- Mercredi 11 mai - Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises"
- Jeudi 2 juin - Commission 7 "Activité des salles de spectacles"
- Jeudi 23 juin - Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises"
- Mercredi 14 septembre - Commission 4/5 "Aide à la production"

- **Mardi 4 octobre** - Commission 1 "Comptes entrepreneurs et économie des entreprises"
- **Jeudi 17 novembre** - Commission 7 "Activité des salles de spectacles"
- **Mardi 6 décembre** - Commission 4/5 "Aide à la production"

NB: il n'y a pas de délai formel pour le dépôt des demandes d'avances remboursables

?

TRANSFERT DU PROGRAMME "AIDE À LA DIFFUSION À L'ÉTRANGER"

et le programme "Aide aux déplacements" sont supprimés.

- Le programme "[Aide à la diffusion à l'étranger](#) [7]" est transféré à la commission "Production" (4/5), la Commission "Développement à l'international" (10)

?

MODIFICATION DES PROGRAMMES

Simplification du régime de versement des aides

- Le premier versement de l'aide à la "[Production](#) [8]" passe de 50 à 70% de la somme octroyée, les 30% restants seront versés à la fourniture du bilan et des pièces justificatives.
- L'aide aux "[Festivals](#)" [9] sera versée en une fois sauf pour les festivals ne fournissant pas le détail de leurs contrats de cession : versement en 2 fois, 30% au moment de la validation par le Conseil d'administration et 70% à la fourniture du bilan et des pièces justificatives demandées dans les 6 mois suivant la fin de la manifestation.
- L'aide à la "[Pré-production scénique](#)" [10] sera versée en une fois.

?

?Évolution des critères

- La commission "[Festivals](#)" [9] élargit ses critères aux actions menées en matière de développement durable, ainsi que ses critères d'appréciation qualitatifs à la prise de risques économiques et artistiques.
- L'aide à l' "[Aménagement et à l'équipement des salles de spectacles](#)" [11] pourra concerner le matériel de captation et de diffusion vidéo.
- L'aide à la "[Pré-production scénique](#)" [10] sera accessible aux affiliés ayant plus de 12 mois d'activité et ne pourra pas excéder 4 jours dans le lieu d'accueil (hors date de diffusion éventuelle).

Ces nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2016, le nouveau règlement intérieur sera prochainement en ligne, n'hésitez pas à joindre les services du CNV pour toute question.

[Actualités](#) [12] | [Calendrier](#) [13]

- [Accueil](#)
- Le CNV
 - [Actualités](#)
 - Le CNV et les régions
 - [Bretagne](#)
 - [Centre - Val de Loire](#)
 - [Grand Est](#)
 - [Normandie](#)
 - [Nouvelle-Aquitaine](#)
 - [Occitanie / Pyrénées-Méditerranée](#)
 - [Pays de la Loire](#)
 - [Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
 - Qui sommes nous ?
 - [Notre histoire](#)
 - [Missions - Cadre légal](#)
 - [Le suivi du programme Zénith](#)
 - [L'équipe](#)
 - Notre fonctionnement

- [Notre organisation](#)
- [Liste des instances](#)
- [Liste des affiliés](#)
- Informations pratiques
- [Venir au CNV](#)
 - [Calendrier des instances](#)
- [Téléchargez le logo du CNV](#)
- Recrutement
 - [Offre d'emploi directeur/directrice délégué\(e\)](#)
- La taxe
 - [La taxe fiscale](#)
 - [Le champ de perception](#)
 - [Modalités de déclaration](#)
 - [Recouvrement](#)
 - [Déclarer](#)
 - [Compte entrepreneur et Droit de tirage](#)
- Les aides
 - [Présentation générale](#)
 - [Commissions et programmes](#)
 - [Économie des entreprises \(1\)](#)
 - [Soutien aux entreprises](#)
 - [Soutien au développement des entreprises](#)
 - [Festivals \(2\)](#)
 - [Festivals < 1,5 m€](#)
 - [Festivals >1,5m€](#)
 - [Structuration et développement professionnel \(3\)](#)
 - [Aides aux actions d'intérêt général](#)
 - [Production \(4/5\)](#)
 - [Aide aux premières parties](#)
 - [Aide à la diffusion à l'international](#)
 - [Aide à la production](#)
 - [Aménagement et équipement des salles de spectacles \(6 et 6bis\)](#)
 - [Aménagement et équipement de lieux en fonctionnement](#)
 - [Équipement de nouveaux lieux](#)
 - [Activité des salles de spectacles \(7\)](#)
 - [Aide à la diffusion](#)
 - [Aide à la pré-production scénique](#)
 - [Soutien aux promoteurs diffuseurs](#)
 - [Résidences \(8\)](#)
 - [Résidences musiques actuelles](#)
 - [Export \(9\)](#)
 - [Programme transversal d'avances de trésorerie](#)
- L'affiliation
 - [Pourquoi s'affilier ?](#)
 - [Comment s'affilier ?](#)
 - [Affiliation annuelle](#)
 - [Changement de situation juridique](#)
- Les ressources
 - [L'activité ressource du CNV](#)
 - [Statistiques sur la diffusion des spectacles](#)
 - [Économie des structures et des projets](#)
 - [Publications, rencontres, tables rondes](#)
 - [Observatoire de l'économie de la filière musicale](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage radiophonique](#)
 - [La diversité musicale dans le paysage audiovisuel](#)
 - [Baromètre des investissements publicitaires](#)
 - [Offre de musique numérique](#)
 - [Les marchés de la musique enregistrée](#)
 - [Autres études](#)

- [Archives](#)
- [Liens utiles](#)
 - [Emploi/formation et organismes sociaux](#)
 - [Centres de ressources et observatoires nationaux](#)
 - [Edition musicale et industrie phonographique](#)
 - [Exportation et actions internationales](#)
 - [Organismes de soutien](#)
 - [Partenaires sociaux du spectacle : syndicats et fédérations](#)
 - [Réseaux et fédérations nationales](#)
 - [Sociétés de gestion collective des droits](#)
 - [Autres](#)
- Les services commerciaux
 - [Promotion des spectacles](#)
 - [Assistance à maîtrise d'ouvrage](#)

- [Contact](#)
- [FAQ](#)
- [Plan du site](#)
- [Informations légales](#)
 - [Calendrier](#)

URL source: <https://www.cnv.fr/chantier-reforme-aides>

Liens:

- [1] <https://www.cnv.fr/chantier-reforme-aides>
- [2] <http://www.cnv.fr/soutien-aux-promoteurs-diffuseurs>
- [3] <mailto:jean-francois.paux@cnv.fr>
- [4] <http://www.cnv.fr/soutien-au-developpement-entreprises>
- [5] <mailto:pierrette.betto@cnv.fr>
- [6] <http://www.cnv.fr/programme-transversal-davances-tresorerie>
- [7] <https://www.cnv.fr/programme-transversal-davances-tresorerie>
- [8] <https://www.cnv.fr/aide-production>
- [9] <http://www.cnv.fr/festivals-2>
- [10] <https://www.cnv.fr/www.cnv.fr/aide-pre-production-scenique>
- [11] <https://www.cnv.fr/amenagement-et-equipement-lieux-en-fonctionnement>
- [12] <https://www.cnv.fr/actus>
- [13] <https://www.cnv.fr/calendrier>